

Madame, Monsieur,

Le GDSA de la Savoie peut distribuer des médicaments vétérinaires aux apiculteurs adhérents, notamment via votre syndicat, au meilleur prix grâce à un agrément de la Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire.

Cet agrément est renouvelable tous les 5 ans, la prochaine fois début 2020. Dans les conditions de renouvellement de l'agrément, il est exigé que le GDSA, via un Technicien Sanitaire Apicole (TSA), ait un entretien avec tous les apiculteurs qui lui ont acheté des médicaments sur la période des 5 ans de l'agrément soit 2015-2019. Vous êtes dans ce cas. Vous avez acheté des médicaments vétérinaires au GDSA soit directement soit par l'intermédiaire de l'Apiculteur Savoyard au cours des 5 dernières années. Vous figurez donc sur la liste d'apiculteurs que je dois interviewer.

Je souhaite donc avoir cet entretien avec vous. Cet entretien est basé sur un questionnaire et ne dure qu'une quinzaine de minutes. Cela permettra au GDSA de pouvoir continuer à distribuer les médicaments vétérinaires aux apiculteurs aux meilleures conditions de prix.

Je vous contacterai très prochainement par téléphone pour prendre rendez-vous, si je n'ai pas encore eu cet entretien avec vous. J'ai pris la suite de Roger GUETAZ qui n'a pas souhaité poursuivre comme TSA.

Dans cette attente, bien cordialement

Michel LOPEZ  
Technicien Sanitaire Apicole du GDSA de la Savoie  
Tél : 06 44 78 23 90  
[lopezmichelfr@yahoo.fr](mailto:lopezmichelfr@yahoo.fr)